FICHE COMPTABLE 2025 – 2026

PRIMAIRE

L'établissement vous propose deux modes de règlement pour la facturation :

- **Le prélèvement automatique (systématiquement reconduit d'une année sur l'autre)**

Le montant du prélèvement est calculé sur 10 mois.
Une régularisation annuelle est effectuée lors de la facturation en juillet.

- **Le paiement par chèques ou en espèces**

Une facture annuelle vous sera envoyée en septembre avec l'échéancier joint. Le solde sera dû en juillet.

Tarifs annuels				
Contribution obligatoire de scolarité	**Services périscolaires**		**Cotisations volontaires**	
Contribution des familles voire fiche contribution	Repas prévu	**5,25 €**	Abonnement magazine La Salle	13 €
	Repas non prévu	6,30 €		
	Garderie voire fiche contribution		Adhésion à l'Apel	21,00 €

LA CONTRIBUTION DES FAMILLES INCLUT :
Tous les investissements immobiliers, travaux de rénovation, achat de mobilier ; tous les frais en lien avec notre projet pastoral (personnel, supports, intervenants, camps…)

Ne sont pas compris les voyages scolaires avec nuitées.

La garderie est facturée tous les deux mois.

La carte self est faite pour cinq ans, en cas de perte, de détérioration tout duplicata sera systématiquement facturé au prix de 5 € sur votre facture de juillet.

AIDES DIVERSES

1. **15 % de réduction sur la scolarité à partir du 2ème enfant, 20 % à partir du 3ème, 30 % à partir du 4ème et 50 % à partir du cinquième.**
2. **50 € de réduction à partir du deuxième séjour avec 2 nuitées dans une même fratrie applicable sur le 2ème partant du groupe scolaire.**
3. **Renseignez-vous auprès de votre Comité d'entreprise pour une éventuelle prise en charge sur les séjours.**

Les familles qui connaîtraient des difficultés peuvent rencontrer le chef d'établissement. Une transparence sincère est à privilégier afin d'éviter les impayés. La discrétion la plus totale vous est assurée.